



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS

Extrait du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire et annuelle des membres de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 26 et 28 septembre 2024 au Centre des congrès de Québec.

**RÉSOLUTION AEA 2024-09-28/11**  
**Financement par le gouvernement du Québec**  
**des premiers répondants**

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, des services de sécurité incendie offrent à leur population des services de premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE les services de premiers répondants sont maintenant considérés comme un service essentiel dans plusieurs territoires;

CONSIDÉRANT QUE les appels liés aux services de premiers répondants représentent une part importante des appels reçus par les services de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE les services de premiers répondants font partie des services préhospitaliers d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE les autres acteurs des services préhospitaliers d'urgence sont, en tout ou en partie, financés par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT les coûts importants que doivent assumer les municipalités pour offrir les services de premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE cette problématique est une préoccupation d'un nombre important de municipalités;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu :

- DE DEMANDER au gouvernement du Québec de financer adéquatement les services de premiers répondants déployés par les municipalités et leurs services de sécurité incendie municipaux.

Adoptée à l'unanimité

**CERTIFICATION**

Je soussigné, Sylvain Lepage, directeur général et secrétaire de la Fédération québécoise des municipalités, certifie que ce qui précède est une copie conforme de la résolution dûment adoptée lors de l'assemblée extraordinaire et annuelle des membres tenue les 26 et 28 septembre 2024 et que cette résolution n'a pas été modifiée ou révoquée et qu'elle est toujours en vigueur.

Signé à Québec en date du 10 octobre 2024.

M<sup>e</sup> Sylvain Lepage  
Directeur général et secrétaire